



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET LES OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT AU SENEGAL

Mardi 20 au Vendredi 23 JUIN 2023
AU KENYA (Kenyatta International Convention Centre)

M. SIDY BOUYA NDIAYE
Directeur des Projets et
Programmes de l'ANER



Présentation de l'ANER

Instituée par décret n°2013-684 du 17 mai 2013, l'ANER est une agence d'exécution placée sous la tutelle technique du MPE et celle financière du MFB. Elle est notamment chargée de :

Elaborer et exécuter des programmes d'information, de sensibilisation, de communication, d'éducation, et de formation démontrant l'intérêt technique, économique, social et environnemental des énergies renouvelables

Élaborer et exécuter des programmes et projets nationaux d'énergies renouvelables et assurer leur cohérence

Vulgariser l'utilisation des équipements pour la production d'électricité d'origine renouvelable

Contribuer à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire attractif

Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, y compris la bioénergie, dans tous les secteurs d'activités

Participer à la promotion de l'émergence et du développement d'entreprises du sous-secteur et y encourager l'investissement

Identifier, évaluer et exploiter le potentiel en ressources énergétiques renouvelables

Réaliser des études techniques, économiques et financières des projets relatifs aux énergies renouvelables et assurer le suivi de la mise en œuvre

Stratégie de développement des ENR

La stratégie adoptée par le Sénégal pour le développement des ENRs est déclinée dans les Référentiels suivants :

- **Plan Sénégal Emergent (PSE),**
- **Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE).**

LES DEUX PRINCIPALES LIGNES DIRECTRICES DU PSE/LPDSE DANS LE DOMAINE DES ENR :

- **La mise en place d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire attractif pour le Développement des ENR,**
- **Un mix énergétique avec un taux de pénétration des ENR de 30% déjà atteint depuis 2022.**

Cependant, avec les nouvelles orientations politiques de renforcement du mix énergétique avec la stratégie « **GAS TO POWER** » basée sur l'utilisation du gaz naturel et du gaz domestique en particulier dans le courant de cette année, la part des ENRs sera maintenue à ce taux.

INNOVATIONS MAJEURES APPORTEES DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL, LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- **INCITATION FISCALE :** « Signature en Mai 2020 d'un arrêté Interministériel portant exonération de la TVA sur les équipements de production d'énergies renouvelables »
- **ELABORATION ET ADOPTION DU NOUVEAU CODE DE L'ELECTRICITE EN JUIN 2021 :**
 - Donner un environnement propice au développement des PPP,
 - Optimisation et accélération du processus d'électrification rurale pour faciliter l'accès universel prévu en 2025.
- **CREATION APIX :** (Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux) qui a mis une batterie de mesures Pour réduire considérablement les lenteurs dans les procédures de création d'entreprises.
(Ex : Création entreprise dans 48 heures)
- **NOUVEAU CODE DES INVESTISSEMENTS :** Pour améliorer le climat des affaires et accroître l'investissement privé dans les secteurs stratégiques comme le secteur de l'ENJ avec la mise en place d'un nouveau dispositif d'incitation (Avantages fiscaux, statut d'entreprises franches D'exportation, etc). Site web APIX : www.investinsenegal.com

NB : Le Sénégal est un pays politiquement stable et dispose d'un cadre juridique bien développé pour la protection des droits de propriété des personnes.

Programmes & Projets prioritaires

Les projets et programmes prioritaires de l'ANER pour lesquels nous recherchons des financements se présentent comme suit :

ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE



CHAMBRES FROIDES SOLAIRES



SYSTEMES DE POMPAGE SOLAIRE



AUTONOMISATION DES EDIFICES PUBLICS



INSTALLATION DE PLATEFORMES



UNITES DE POTABILISATION D'EAU



Défis & Points d'attention

Les défis à court et moyen terme sont entre autre de contribuer à :

- Faciliter l'accès au financement pour la réalisation de projets et programmes d'énergies renouvelables;
- Promouvoir l'installation au Sénégal d'entreprises de production et/ou de montage d'équipements de production d'énergies renouvelables;
- Promouvoir l'implantation au Sénégal d'unités industrielles capables de prendre en charge, la réparation et le recyclage des différentes composantes des unités de production d'énergies renouvelables installées au Sénégal,
- Mettre en place d'un système de contrôle de la qualité des équipements de production d'énergies renouvelables.

S'agissant des points d'attention :

- Proposer des financements innovants à des taux compétitifs et des conditions moins contraignantes;
- Appuyer la mise en œuvre de projets intégrant une part importante de contenu local.

**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION**

